COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2016 – 19 h 30

Date de convocation : 8 février 2016
Date d'affichage : 8 février 2016
Présents: MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, OHLERT Annick, FOREST Laëtitia, LAMBERT Michèle et COIGNOUX Grégory.
Absents: MM. RICHARD Gilbert et SIMPHAL Frédéric, excusés.
Secrétaire: Mme CLAISSE Sophie

ORDRE DU JOUR

1 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2 – Arrêt du Plan Local d'Urbanisme.
3 – Demande de subventions : CDDL + DTER.
- Aménagement nouvelle mairie.
- Aménagement nouvelle cantine scolaire.
- Aménagement ex La Chaumière Picarde.

4 – Commission des fêtes.
5 – Point écoles.
6 – Présentation projet Palmer.
7 – Courrier des commerçants.
8 – Acquisition de matériel.
9 – CEP Conseil en Energie Partagée.
10 – Questions diverses.

2016-001 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2015.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2016-002 – Minute de Silence.

Le Maire fait savoir à l'Assemblée que Monsieur André LIEDORP, domicilié 19, Rue de la Verdure, élu de la Commune de 1995 à 2008, est décédé le 13 janvier 2016 à l'âge de 80 ans. A la demande de Madame le Maire, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur André LIEDORP.

2016-003 – Plan Local d'Urbanisme.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme a été menée, à quelle étape de la procédure il se situe et quelles ont été les modalités de la concertation.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Confirme que la concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 10 juillet 2014 ;
- Tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Madame le Maire ;
- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la délibération.

2016-004 – Demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local pour la nouvelle cantine scolaire.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle mairie dans le bâtiment du foyer rural, il convient de délocaliser la salle de restauration scolaire.

A ce titre, après études et dans la mesure où les deux bâtiments sont contigus, il est décidé de transférer la cantine scolaire dans les locaux de l'ancienne mairie permettant un accès direct des enfants. Le montant des travaux est estimé à 150 000,00 € HT.

Cette opération a été retenue dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local triennal 2016-2018.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Solliciter une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local pour un montant équivalent à 25% du projet prévisionnel.
- Prendre en charge la part non couverte par la subvention.

2016-005 – Demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local pour la nouvelle mairie.

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2015, le Conseil Municipal a arrêté le projet de l'aménagement de la nouvelle mairie pour un montant de 120 000,00 € HT.

Cette opération a été retenue dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local triennal 2016-2018.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Solliciter une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local pour un montant retenu de 20% du projet prévisionnel.
- Prendre en charge la part non couverte par la subvention.

2016-006 – Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé par délibération en date du 12 octobre 2015 de transférer la nouvelle mairie dans les locaux du foyer rural accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ainsi, les bureaux du secrétariat et des élus, l'agence postale communale seront aménagés en rez-de-chaussée et la salle du conseil et des mariages au 1er étage desservi par un ascenseur élévateur.

Suite à cette délocalisation des services et dans la mesure où la cantine, la salle de convivialité et la bibliothèque se trouvent actuellement dans le foyer rural, il est décidé de transférer la cantine scolaire dans le bâtiment de l'ancienne mairie (bâtiment contigu à l'école) permettant un accès direct sécurisé, et la bibliothèque et la salle de convivialité dans les locaux du restaurant « La Chaumière Picarde » (bâtiment communal).

Les travaux nécessaires à cette réorganisation des services sont de :

- 120 000,00 € HT pour l'aménagement de la nouvelle mairie ;
- 101 760.40 € HT pour l'aménagement de la cantine scolaire ;
- 150 000.00 € HT pour la création d'une salle de convivialité et le transfert de la bibliothèque dans les locaux du restaurant, hors frais d'étude de l'architecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R pour l'aménagement des bâtiments nécessaires aux transferts des services municipaux. La part non couverte par la subvention sera prise en charge par la commune.

2016-007 – Aménagement de la chaumière Picarde

Suite à la cessation d'activités du restaurant La Chaumière Picarde, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier la reconversion de ce local en deux unités distinctes (salle locative et de convivialité, bibliothèque au rez-de-chaussée et logement locatif à l'étage).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger Monsieur Certier, Architecte, d'étudier un projet d'aménagement et de reconversion du local la Chaumière Picarde.

2016-008 – Commission des fêtes

Le Maire-Adjoint, Arnaud STRACZEK, fait savoir à l'assemblée que les membres de commission des fêtes, lors de leur réunion du 25 janvier 2016, ont fait différentes propositions concernant les festivités 2016 :

1-Bilan de la journée de Noël du 13 décembre 2015.

La Commission propose cette année de réfléchir à faire le spectacle et la distribution des livres et jouets sur l'après-midi pour toutes les classes.

2-Concours d'agility.
Mr RÉMION Président du club canin de LAON DRESSAGE, demande l'autorisation de réitérer deux concours d'agility sur 2 jours : les 27 et 28 février ainsi que les 26 et 27 novembre 2016.
3-fête communale du 18-19-20 JUIN 2016.
Un petit point sur les festivités est fait : le groupe PARADISE, le feu d'artifice pour le samedi soir et l'orchestre TINTAMARE pour animer l'apéritif du dimanche à 18 heures sont d'ores et déjà réservés.
Le char pour le défilé du samedi soir partirait du stade. Une demande sera faite aux mercredis récréatifs et aux NAP pour la décoration de ce dernier.
La commission propose de faire un concours de vélo décoré le dimanche après-midi, les récompenses pourraient être des bons à la confiserie et des tickets de manèges.
Pour information, l'ensemble des forains a sollicité son emplacement. Ils seront reçus courant mars pour valider leur implantation et connaître leur souhait pour la distribution d'un goûter le lundi après l'école.
4- 14 juillet 2016.
La commission propose de faire le bal et le repas le jour du 14 juillet. La journée se déroulerait ainsi : Cérémonie officielle le matin, concours de boules en bois et passe boule l'après-midi suivis du traditionnel apéritif, puis repas et bal en soirée.
5-Organisation d'un festival en 2016.
La commission propose de refaire le festival D'COUVRON sur le thème ROCK. La date est arrêtée au 03 septembre 2016.
6-Expo d'aquarelles.
Carole RIBEIRO, émet l'idée de faire une exposition d'aquarelles à la bibliothèque en faisant venir deux ou trois artistes. Elle propose de solliciter le frère de Patrick LE REZIO qui réalise de très belles aquarelles (site FB les aquarelles de Michel). La commission propose de retenir cette idée et d'y associer les artistes de COUVRON qui réalisent également des aquarelles. Cela pourrait se faire au mois de Mai.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de la commission des fêtes.

2016-009 – Réponse aux commerçants.

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier adressé par des commerçants de la commune en date du 23 décembre 2015. Monsieur et Madame LEGROS de l'auto-école, Madame COQUELLE de l'agence immobilière et Madame LEBLANC du salon de coiffure déplorent le manque de lisibilité pour accéder à leurs commerces ainsi qu'un manque d'information pour faire connaître leurs activités. Ces derniers ont été reçus en mairie le 1er février dernier et plusieurs réponses leur ont été apportées.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :
- Promotionner leurs activités via le compte Facebook de la commune, le site Internet couvron.fr et le bulletin municipal ;
- Etudier l'installation de totems de bienvenue en entrée et sortie de ville et y indiquer les commerces existants.

2016-010 – Acquisition de matériel.

Le Maire propose à l'assemblée d'acquérir deux nouvelles débrousailleuses afin de compléter les équipements communaux.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- Autorise le Maire à faire l'acquisition d'une débroussailleuse à lame pour un montant de 620,00 € TTC et d'une débroussailleuse rotofil pour un montant de 340,00 € TTC ;
- S'engage à inscrire ces dépenses en investissement au budget primitif 2016 de la commune.

2016-011 – Questions diverses.

- Abords de l'église : il semblerait que l'éclairage public soit insuffisant ou défaillant lors de cérémonies nocturnes. Cela pose un problème de sécurité. De même, l'entrée et la sortie s'effectuant toujours par la même porte, la marche d'accès est endommagée. A étudier.
- Cérémonie des vœux 2016 : la galette des rois n'a pas été fournie par la Boulangerie QUENELLE. Néanmoins, Dominique LEBLOND précise que la Boulangerie n'a jamais travaillé pour la mairie jusqu'à présent pour cette manifestation. Une réflexion sera menée l'an prochain.

- Organisation des cérémonies : une organisation va être mise en place pour déterminer le qui-fait-quoi (préparation, service, débarrassage, nettoyage) et effectuer ainsi une rotation des conseillers.
- Abords de l'école maternelle : des mégots sont régulièrement jetés dans le caniveau devant l'école. Il faudrait envisager d'installer un cendrier devant l'école.
- Club de marche : la mise en place d'un club de marche est envisagée. Le rassemblement pourrait se faire en même temps que le footing le dimanche matin.
- Projet PALMER : les candidatures en nombre continuent d'affluer en mairie.
- Coupures électriques : De nombreuses coupures électriques interviennent sur la commune et seraient localisés vers la ferme d'Hemery. ERDF doit travailler à résoudre ce problème.

Le secrétaire,
CLAISSE Sophie

Le Maire,
RIBEIRO Carole

MAIRIE DE COUVRON ET AUMONCOURT
02270 (AISNE)